

Séance publique du 12 juillet 2004

Délibération n° 2004-2027

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Rue Sergent Michel Berthet - Maîtrise d'oeuvre et travaux préparatoires - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Vaise

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de sa séance en date du 10 juin 2002, le conseil de Communauté a approuvé le principe de requalification de la rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9°. De nombreux programmes immobiliers (logements et bureaux) le long de cet axe sont en cours de construction ou achevés récemment. Cette voie qui constitue une des entrées principales à Vaise s'affirme donc comme un axe tertiaire fort.

Les éléments de programme de cette opération sont les suivants :

- favoriser l'usage des modes doux et des transports en commun,
- végétaliser l'axe,
- favoriser les liaisons est-ouest,
- rechercher une animation spécifique.

Le périmètre opérationnel présenté sur le schéma ci-annexé porte sur la rue Sergent Michel Berthet, entre la rue Pierre Audry et la rue Saint Pierre de Vaise.

Afin de désigner le maître d'œuvre de cette opération, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé.

Le jury a proposé un lauréat, l'équipe Katz-Thales-Tectra. La personne responsable du marché, monsieur le vice-président de la voirie a décidé de négocier avec le lauréat proposé par le jury.

A l'issue de cette négociation, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint Katz-Thales-Tectra pour un montant de 315 000 € TTC.

Par ailleurs, conformément au règlement du concours, il convient d'indemniser les concurrents à hauteur de 15 000 € chacun. Les primes aux quatre candidats non retenus, à imputer sur le budget de fonctionnement, s'élèvent donc à 60 000 € TTC.

L'estimation globale de l'opération s'établit à environ 3,5 M€ TTC incluant :

- les frais de maîtrise d'ouvrage (plan topographique, sondages, assistance à maîtrise d'ouvrage, frais de communication), estimés à 140 000 € TTC,
- les frais de maîtrise d'œuvre s'établissant à 315 000 € TTC,
- des travaux préparatoires à réaliser dès 2004 correspondant à l'aménagement provisoire des délaissés communautaires à la suite des travaux de construction des immeubles riverains, estimés à 50 000 € TTC,
- les travaux d'aménagement de la rue dont le programme sera élaboré par le maître d'œuvre dans une enveloppe estimée à 3 000 000 € TTC.

Les délais de réalisation

Le planning prévisionnel est le suivant :

- | | |
|---------------------|---|
| - 2° semestre 2004 | études, |
| - 1er semestre 2005 | lancement des appels d'offres liés aux travaux, |
| - 2° semestre 2005 | dévoiements des réseaux, |
| - 2006 à mi 2007 | travaux de voirie. |

Les besoins de financement actuels s'élèvent à 505 000 € TTC correspondant aux frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre ainsi qu'aux travaux préparatoires à réaliser dans le courant de 2004.

Compte tenu d'une première autorisation de programme individualisée en mars 2002 à hauteur de 77 239 € pour le lancement des études, l'autorisation de programme complémentaire à prévoir aujourd'hui s'établit à 427 761 € TTC.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 10 mai 2004 et du Bureau restreint le 14 juin 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 10 juin 2002 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement Katz-Thales-Tectra, pour un montant de 315 000 € TTC,

b) - l'indemnisation des candidats au concours, à hauteur de 15 000 € TTC chacun.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

3° - **L'autorisation de programme** individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 0328 - Lyon 9° : rue Sergent Michel Berthet est révisée pour un montant total supplémentaire de 427 761 € en dépenses, pour le financement de la maîtrise d'œuvre, des frais de maîtrise d'ouvrage et pour la réalisation des travaux préparatoires, selon l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement suivant :

- 80 000 € en 2004,
- 100 000 € en 2005,
- 100 000 € en 2006,
- 100 000 € en 2007,
- 47 761 € en 2008.

4° - **Les dépenses** correspondant aux indemnités du concours de maîtrise d'œuvre seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 671 800 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,